

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL  
n° 429/45/06

-----  
Séance du 18 octobre 2018  
-----

| Nombre de membres |          |             |
|-------------------|----------|-------------|
| En exercice       | Présents | Votants     |
| 27                | 22       | 27          |
| Pour              | Contre   | Abstentions |
| 27                | 0        | 0           |

| Date de la Convocation |
|------------------------|
| 11 octobre 2018        |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 19 octobre 2018  |

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|                          |

L'an Deux Mille Dix-Huit,

Le Dix-huit Octobre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire,

Réuni au nombre prescrit par la loi,

En salle de réunion de la Mairie de SAINT-NABORD,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire.

Monsieur HUGUENIN a été nommé secrétaire.

Présents : D. SACQUARD - P. DOUCHE - R. WARY - F. BRENON - P. MEUNIER - J. BALLAND - P. GEORGES - C. CHARRIERE - O. MANGEL - F. FEHRENBACHER - M. GROSJEAN - C. ARNOULD - F. CLAUDEL WAGNER - C. THIRIAT - C. BAUER - S. HUGUENIN - V. AUDINOT - C. BABEL - P. ARNOULD - R. POIREL - S. GRANDJEAN - P. NOURDIN.

Absents : M.-C. LOPEZ pouvoir à P. MEUNIER - S. DEMURGER pouvoir à C. ARNOULD - D. VINCENT pouvoir à V. AUDINOT - L. GESTER pouvoir à S. GRANDJEAN - N. VILLAUME pouvoir à C. BABEL.

Sur proposition de la Commission des Finances du 08 octobre 2018 et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE**, pour l'exercice 2019 (à compter du 01/01/2019), les tarifs horaires d'intervention du personnel communal (hors tarifs spécifiques) selon le bordereau de prix ci-dessus :

|  | Coût HT ou TTC en fonction du budget concerné |
|--|---|
| Main d'œuvre (tarif horaire) - prestations simples (forfait)   | 28.00 €                                       |
| Main d'œuvre (tarif horaire) - prestations complexes (sur devis et lien avec la conduite principale s'agissant de l'eau et de l'assainissement, ...) | 33.00 €                                       |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre les recettes correspondantes en recouvrement auprès des débiteurs, les sommes perçues étant imputées aux articles correspondants des budgets concernés et à signer toutes pièces y relatives.

Le 19 octobre 2018

Et la publication ou notification

Le 19 octobre 2018



Pour extrait, hors détail des débats éventuels, certifié conforme,  
SAINT-NABORD le 19/10/2018

Le Maire de SAINT-NABORD,  
**Daniel SACQUARD.**

